

FAMILLES RURALES de GLAIRE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 FÉVRIER 2018

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Les vérificateurs aux comptes soussignés, Madame François MENOUX et Monsieur Daniel BOURET, certifient avoir procédé le 16 février 2018 à la vérification des comptes de FAMILLES RURALES, Association de GLAIRE pour l'année 2017. A cette fin, ils se sont fait présenter par Madame Anne-Marie ANCIAUX, trésorière, toutes les pièces justificatives des écritures passées ainsi que les relevés bancaires. L'examen de ces documents n'ayant donné lieu à aucune remarque, les soldes suivants ont été dégagés :

EXERCICE 2017

Recettes de l'exercice :	11 047,83 €
Dépenses de l'exercice :	10 184,77 €
Solde :	863,06 €
Report de l'exercice précédent :	18 581,54 €
Total à reporter :	19 444,60 €

La comptabilité a été reconnue sincère et probante, ils donnent en conséquence quitus à la trésorière pour sa gestion et demandons à l'assemblée générale d'approuver leur décision.

Fait à Glaire, le 16 février 2018

Les vérificateurs aux comptes :

Françoise MENOUX

Daniel BOURET